

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 10 octobre 2024

Délibération n° 2024-019

Objet: Aides versées aux Communes pour le soutien à l'installation de composteurs

L'An deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'octobre à 18 heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 30 septembre 2024, s'est assemblé à la Mairie de Floirac sous la présidence de **Monsieur Alexandre RUBIO**.

ETAIENT PRESENTS :

➤ **pour Bordeaux Métropole**

- M. RUBIO Alexandre
- M. ALCALA Dominique
- M. TOUZEAU Jean
- M. MORETTI Fabrice

➤ **pour la Communauté de Communes Les Rives de La Laurence**

- M. DUTRUCH Luc
- M. YANINI Daniel
- M. DUPIC Frédéric
- Mme FONTENEAU Sylvie
- Mme BARRACHAT Christine
- M. SANANES Frédéric

Absents ayant donné pouvoir

- M. LABESSE Patrick à M. RUBIO Alexandre
- M. EGRON Jean-François à M. DUPIC
- M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme BARRACHAT
- M. COLES Max à M. ALCALA Dominique
- M. GARNIER Alain à M. SANANES

(Personnalités qualifiées représentants les usagers voix consultative)

Mme VALENTIN Marie-Pierre : Présente

Absents excusés :

- Mme LEPINE

soit 10 élus présents et 5 pouvoirs

Monsieur le Président rappelle qu'un dispositif de soutien à l'installation de composteurs chez les particuliers avait été initié par le SIVOM sur les Communes de Montussan, de Ste Eulalie et d'Yvrac.

Le compostage réduit en effet le volume des déchets à traiter. C'est un dispositif écologique qui par ailleurs diminue les coûts de la collecte et du traitement. Il est par ailleurs parfaitement conforme à l'obligation de collecter les biodéchets.

Ce dispositif est régulièrement utilisé et les communes sollicitent le SIVOM pour une aide maximum de 30€ par composteur.

Il est proposé de verser les subventions sur la section de fonctionnement selon le détail ci-après :

Aide aux composteurs Ville de Ste Eulalie 349 € pour 12 composteurs

Le Comité Syndical après délibéré,

DECIDE de verser 349€ à la Ville de Ste Eulalie

Les fonds sont versés sur l'article 657348 et sont inscrits au budget 2024.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus,
et ont signé au Registre les Membres Présents.

Fait à FLOIRAC, le 14 octobre 2024

Le Président,



Alexandre RUBIO

Intercommunalité à Fonctionnement
Mairie de FLOIRAC

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

21 OCT. 2024

Bureau du Courrier